

## Mesures de renforcement pour la cible 12.2

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxiliaire, finances <sup>76)</sup>	Principales cibles impactées
<b>Politiques publiques</b>						
12.2 M1	a, b	Les acteurs de l'économie sont informés et sensibilisés aux modes de fonctionnement responsables en termes environnementaux, sociaux et de gouvernance (CSR entre autres), aux modèles économiques ou d'affaire alternatifs (économie circulaire, économie de partage, économie inclusive et solidaire), notamment par les biais de cours, cycles de business lunch, collaboration avec le UN Global compact et/ou d'autres ONG, visites sur le terrain. Les entreprises innovantes, adoptant des pratiques de gestion responsable en intégrant dans leur fonctionnement et leurs objectifs les enjeux environnementaux, sociétaux, liés aux droits humains et du travail ainsi qu'à une bonne gouvernance, sont mises en valeur et en réseaux.	PromFR, BuD, SEn + partenariat avec CCIF	2021–2026	5000 francs/an	 8.1  8.2  15.1
12.2 M2	b	L'offre existante en conseils pour une utilisation efficace des ressources dans les processus de production est clarifiée et relayée aux entreprises intéressées.	BuD, PromFR (pour le relais de l'information)	2021–2026		 7.1  8.1  9.1
12.2 M3	c	Une réflexion est initiée sur les moyens et les instruments (règlements d'utilisation du site, charte, PAC) à mettre en œuvre afin de permettre la transition des zones d'activités cantonales vers des zones de type «écoparcs industriels», et sur la manière d'engager communes et régions à faire de même (notamment via l'information des préfectures). Les «écoparcs industriels» se caractérisent notamment par une gestion partagée des services et la circularité des flux entre entreprises implantées, des équipements et bâtiments à basse consommation d'énergie et à empreinte écologique réduite, des espaces verts source de biodiversité, une bonne accessibilité par les transports publics (TP) et la mobilité douce, l'implantation d'entreprises à forte valeur ajoutée, tournées vers l'innovation, créatrices d'emplois, décidées à diminuer leur empreinte écologique tout le long de leur chaîne d'approvisionnement et assumant leur responsabilité sociale.	SG-DEEF (gestion des sites industriels), BuD, SEn, SeCA	2022–2026		 7.1  8.1  11.2  15.1
12.2 M4	c	Des recommandations sont formulées dans le guide d'aménagement local sur la façon de favoriser la transformation des zones d'activités en zones de type «écoparcs industriels», notamment en utilisant les possibilités offertes par l'instrument du Plan d'aménagement de détail (PAD).	Lead : SeCA, avec la participation du SG-DEEF, BuD, SEn	2023–2026		 7.1  8.1  11.2  15.1

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxiliaire, finances)	Principales cibles impactées
12.2 M5	c	L'État de Fribourg adhère à l'association Ecoparc <a href="https://www.ecoparc.ch">https://www.ecoparc.ch</a> .	BuD (lead), SeCA, PromFR	2021–2026	300 francs/an	 7.1  8.1  11.2  15.1
12.2 M6	d	Une «Roadmap» en faveur de l'économie circulaire est élaborée et mise en oeuvre. Elle définit des mesures visant la création de conditions-cadres favorables à l'économie circulaire, générant des gains de productivité, créatrices d'emplois et favorisant l'innovation.	BuD, PromFR, HES-SO, SEn	2021–2026	25 000 francs/an (2021–2022), 30 000 francs (2023), 59 000 francs (2024), 65 000 francs (2025), 95 000 francs (2026)	 7.1  8.1  15.1
					100 000 francs (2024) 120 000 francs/an (2025–2026) (personnel auxiliaire)	